

Séance du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 avril 2025 à 20h00

Procès-verbal

Présents : M. Roland Rüttimann (Président)

Mmes Olivia Manzin, Véronique Hirsch, Brigitte Schneider-Bidaux, Karen Reymond-Dorsay, Sabine Latour

MM. Alexis Aellen, Bertrand de Weck, Grégoire Odier, Patrick Amstad, Raphaël Vidon, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Jeremy Annen

M. Guy Lavorel, Maire

M. Marc Truan, adjoint

M. Jean-Jacques Ronchietto, adjoint

Mme Nolwenn Bocquet, secrétaire générale

Excusé : M. Jean Berthet

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2025
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Présentation des comptes 2024
6. Délibération : D296 Vote d'un crédit d'engagement de CHF 220'000.- destiné à financer les travaux de remplacement de l'éclairage public sur les chemins du Claisset et du Champ-Carré :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 7 avril 2025
 - Vote de la délibération
7. Délibération : D297 Vote d'un crédit d'étude de CHF 22'000.- destiné à financer l'étude de l'éco point situé à la salle des fêtes de la commune de Troinex
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 3 mars 2025
 - Vote de la délibération
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos : demandes de naturalisations

M. Rüttimann, ci-après M. le Président, ouvre la séance à 20h05. Il salue les membres du Conseil Municipal, le public, le procès-verbaliste, excuse M. Berthet, et annonce l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2025

M. le Président demande s'il y a des commentaires concernant le procès-verbal de la séance du 3 février 2025.

Mme Raymond-Dorsay indique que son nom est mal orthographié en pages 9, 13 et 15, avec un « a » au lieu du « e ».

M. le Président soulève un problème similaire en page 1 avec son propre patronyme, qui se termine avec deux « n ».

Mme Manzin remarque qu'en page 6, la phrase « Mme Latour annonce avant le vote qu'elle va s'abstenir car cette pétition provient de la copropriété où elle habite » comporte une erreur. Il s'agit en fait de Mme Hirsch.

- **Sous réserve de ces corrections, le procès-verbal de la séance du 3 février 2025 est accepté à l'unanimité.**

2. Communications du Bureau du Conseil Municipal

M. le Président donne lecture d'une intervention écrite concernant les élections :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Suite aux élections de ces dernières semaines, je souhaite adresser mes félicitations les plus sincères à l'ensemble des candidates et candidats pour leur engagement.

Se présenter à une élection, c'est faire preuve de courage, d'engagement et de respect envers nos institutions démocratiques. Cela mérite toutes nos considérations.

Je tiens à saluer les nouveaux élus et les nouvelles élues, ainsi que celles et ceux dont le mandat a été renouvelé. Je me réjouis de pouvoir travailler avec vous dans un esprit de collaboration, de respect et d'écoute au service de notre commune. J'aimerais également avoir une pensée sincère pour celles et ceux qui ne siégeront plus, qu'ils aient choisi de ne pas se représenter ou qu'ils n'aient pas été réélus. Leur engagement et leur contribution à la vie communale méritent notre reconnaissance. Qu'ils soient remerciés pour le travail accompli.

Le taux de participation s'est élevé à 52,45%, un chiffre nettement supérieur à la moyenne cantonale, ce dont on peut se réjouir. Toutefois, ce chiffre nous rappelle aussi qu'une part importante de la population ne s'est pas rendue aux urnes. C'est un signal qu'il nous appartient d'entendre, et qui nous invite à renforcer le lien entre les citoyens et la vie politique locale.

Je souhaite aussi mon respect à toutes les personnes qui se sont présentées, quelles que soient leur sensibilité politique. Leur démarche contribue à faire vivre notre démocratie locale, en enrichissant le débat et en incarnant la diversité des points de vue.

J'aimerais également rappeler que chacune et chacun, y compris celles et ceux qui ne se reconnaissent pas dans la politique communale actuelle, avaient l'opportunité de se présenter lors de ces élections. Si cette chance n'a pas été saisie, on pourrait y voir un acte manqué, un rendez-vous citoyen manqué avec la démocratie locale. Mais cette porte reste toujours ouverte pour l'avenir.

Je veux enfin adresser un mot tout particulier de reconnaissance aux proches, conjoints, conjointes, enfants, famille et amis de celles et ceux qui se sont engagés dans cette campagne. Ce fut une période exigeante, parfois longue et prenante, et leur soutien dans l'ombre a permis aux candidates et candidats de tenir bon, de s'impliquer pleinement.

Merci à vous aussi, car la démocratie locale se construit souvent aussi à travers la patience, la compréhension et l'encouragement de l'entourage.

À l'inverse, je déplore que certaines critiques se fassent de manière anonyme, souvent virulente et injuste sur les réseaux sociaux, loin du débat constructif auquel notre système démocratique invite. Ces prises de position parfois destructrices ne favorisent ni la participation, ni la cohésion. Il est d'autant plus important que nous, élus, soyons exemplaires dans notre manière de dialoguer et de représenter nos concitoyennes et concitoyens.

Ensemble, je suis persuadé que nous saurons faire vivre ce Conseil municipal dans un esprit constructif, respectueux et engagé, pour le bien de notre commune et de tous ses habitants.

M. le Président indique que le Bureau a reçu deux courriers de l'ACG, qui ont été transmis à l'ensemble du Conseil municipal, tout comme le procès-verbal du Conseil des Anciens.

Le Bureau a également reçu une pétition concernant le rétablissement du stationnement au chemin Lullin. Suite à une commission, un courrier avait été envoyé à Mme Béatrice Franel, à l'attention des habitants de la copropriété 14 à 40, chemin de Roday. M. le Président donne lecture courrier :

« Mesdames, Messieurs,

Votre pétition, adressée en date du 22 octobre 2024 au Conseil municipal de la Commune de Troinex et parvenue le 13 décembre 2024, a retenu notre meilleure attention.

Lors de sa séance du 3 février dernier, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de renvoyer votre pétition à la commission urbanisme, mobilité et grands travaux, afin qu'elle soit traitée par cette dernière. Lors de la séance du 5 mars dernier, le texte de la pétition a été attentivement examiné par les membres de ladite commission.

La commune sollicite régulièrement la Fondation des parkings, en charge de la gestion des attributions de macarons, afin d'obtenir la liste des macarons attribués et ainsi identifier où se situent les demandes de stationnement résidentiel. Il en ressort que dans toute la zone concernée, le chemin Lullin depuis le jardin d'enfants jusqu'au chemin Roday, un seul macaron a été demandé, fait indiquant que presque la totalité des habitants disposent déjà d'un stationnement privé, l'attribution des macarons suivant des règles strictes et ne donnant droit au macaron qu'aux détenteurs d'un véhicule sans place de parking privée.

Il convient de rappeler que l'étude initiale avait conclu que la création de nouvelles places n'était pas nécessaire, car les habitants disposent de solutions de stationnement sur leur parcelle, ce que confirment les informations obtenues auprès de la Fondation des parkings.

Il convient également de rappeler que la réglementation en place permet déjà à tout véhicule de stationner dans la zone concernée pour une durée de quatre heures.

Le choix initial de limiter le stationnement à huit places a été validé par la commission urbanisme, mobilité et grands travaux, car ce nombre correspondait au futur plan localisé de quartier PLQ à Lullin. Au départ, la possibilité d'installer jusqu'à onze places avait été envisagée, mais décision avait été prise de ne pas le faire en raison d'une absence de besoins identifiée.

En tenant compte des éléments qui précèdent, les membres de la commission ont estimé que la création de trois places bénéficierait avant tout aux véhicules professionnels, et non aux riverains. S'agissant de la sécurité, il a été relevé que l'ajout des trois places supplémentaires ne changerait rien à la vitesse des véhicules, car elles seraient positionnées du même côté que la chaussée. Il n'y aurait aucun effet réducteur sur la circulation.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous vous informons que la commission a décidé de ne pas modifier la réglementation actuelle du stationnement au chemin Lullin. Nous vous prions de bien vouloir donner connaissance de ce courrier à tous les signataires de la pétition, et restons à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

M. le Président annonce qu'un fascicule a été distribué concernant la passerelle sur la Drize, projet qui a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2024. Il donne lecture d'une prise de position.

Toutes les personnes présentes autour de cette table ont voté oui. Ce consensus est la raison pour laquelle plusieurs partis politiques ont également pris position en faveur de la passerelle, ce qui était de même pour la ligne de bus 49, pour rappel.

Encore une fois, sur les réseaux sociaux, ou au travers d'affiches, l'information n'est pas suffisamment transparente, vu que toutes les personnes ont voté à l'unanimité son retour de cette table. Le référendum est un droit démocratique.

Enfin, je veux rappeler que le respect de la démocratie passe aussi par une communication honnête et complète. Mal informer, c'est désinformer, et ce n'est pas à la hauteur de la confiance que nous accorde la population.

M. le Président rapporte que la Course à travers le coteau de Bernex n'a pas connu une participation du Conseil municipal de Troinex, ce à quoi M. Aellen objecte en avançant que M. Vidon, M. G. Odier et lui-même ont participé à la course des conseillers, avec 30 à 40 autres élues et élus. Il a été fort agréable de pouvoir échanger avec des homologues, il existe en effet peu de tels événements rassembleurs. Les trois conseillers ont fini dans un temps de 21 minutes, ensemble main dans la main, et arborant les couleurs de Troinex.

Puis, M. le Président rapporte qu'une information a été distribuée par le centre arménien, intitulée « Philanthropes genevois face au drame arménien ».

M. le Président informe ensuite qu'une lettre ouverte a été envoyée le 13 février au Conseil municipal par le comité référendaire PLQ Lullin et servitude de passage, l'association J'aime Troinex, chemin de Roday.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

En qualité du comité référendaire opposé PLQ Lullin 30-088 et à la servitude de passage connexe, nous souhaitons vous apporter les informations suivantes :

En date du 24 novembre 2024, et par une longue dizaine de pourcents d'écart entre les non et les oui, le conseil général de notre commune, le corps électoral, a rendu un préavis négatif au PLQ cité en référence, et a également refusé la constitution d'une servitude de passage pour desservir ledit plan. Avec un résultat net et sans appel, il est de notre responsabilité de continuer à porter la voix des Troinésiens et Troinésiennes de ce site actuellement en zone agricole, développement 4b.

On a tendance à oublier qu'une zone de développement ne devient effective que suite à l'entrée en force d'un plan localisé de quartier au sens de la LGZD. Cela signifie que, pour l'or, les règles d'aménagement de ces parcelles sont toujours celles de la zone de fonds. Cela étant, ayant tenté de rencontrer l'exécutif communal avant de lancer le référendum, nous avons été surpris que celui-ci ne cherche pas à nous rencontrer suite à la votation.

Le 6 février 2025, nous avons toutefois été convoqués au Département afin de préparer une rencontre avec le Conseiller d'État Hodgers le 17 mars. En outre, alors que l'exécutif communal était absent, nous avons été surpris d'apprendre qu'il avait rencontré le Département le 22 janvier dernier.

Sans trahir un grand secret, les préoccupations de nos communiens n'ont, pour la plupart, que très marginalement été prises en compte à ce stade. Nos demandes sont pourtant simples : ainsi que nous l'avons exprimé dans le cadre de la consultation publique relative au Plan directeur communal, nous souhaitons l'élaboration d'une nouvelle fiche Lullin de ce PDCOM qui tienne substantiellement compte du message de la population de Troinex. Puis, que cette fiche soit engagée sous un nouveau numéro de procédure, l'élaboration d'initiative communale d'un autre plan localisé de quartier, en application l'article 5a, alinéa 2 LGZD que nous citons in extenso : « Élaboration du projet de plan localisé de quartier par la commune. Les communes peuvent également solliciter en tout temps du Conseil d'État l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un plan localisé de quartier concernant leur territoire. À cet effet, le Conseil administratif/le Maire élabore, en liaison avec le Département et la commission d'urbanisme, un projet de plan localisé de quartier, dans le cadre d'un processus de concertation avec les particuliers intéressés à développer le périmètre, les habitants, propriétaires et voisins du quartier, ainsi que les associations concernées. Sur préavis du Conseil municipal exprimé sous forme de résolution, le projet est transmis au Conseil d'État lequel, après s'être assuré qu'il répond sur le plan formel aux exigences légales, est alors tenu d'engager la procédure prévue à l'article 6. »

Que le contenu de l'avant-projet et du projet faisant l'objet de la résolution susmentionnée soit considérablement moins dense, et que le projet refusé en votation respecte par ses gabarits, implantations et accès, le caractère villageois, l'harmonie et l'aménagement du quartier, en particulier eu égard à la zone 4b protégée et sise de l'autre côté du chemin Lullin.

Cette faculté de reprendre la main sur le périmètre dépend de la diligence conjointe de vos deux conseils, municipal et exécutif, à respecter la volonté populaire. Notre comité référendaire prévoit et budgète déjà entre huit et dix années de travail afin d'arriver à un résultat respectant l'identité de Troinex. Nous souhaitons que ce travail se fasse sur un mode participatif afin d'éviter de devoir de nouveau en appeler aux urnes, ou pire, aux tribunaux.

L'avenir de cette parcelle est donc notre affaire à tous, et nous remercions ici celles et ceux qui engageront et maintiendront le dialogue.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous remercions de l'attention portée à la présente et restons à disposition pour tout renseignement.

M. le Président tient à mentionner que, sur les réseaux sociaux, certaines personnes ont fait miroiter que la lettre ne serait pas lue, ce qui démontre une nouvelle fois le manque de compréhension du Conseil municipal et de la démocratie. Il se tient d'ailleurs volontiers à disposition pour en expliquer le fonctionnement.

M. le Président précise finalement que tous les groupes politiques assis autour de la table ont voté en faveur de la délibération du Conseil municipal du 10 mars 2025.

M. Truan propose quelques éléments de réponse à la lettre ouverte en donnant lecture d'une intervention au nom du Conseil administratif :

Monsieur le Président,

Pour vous permettre de répondre à cette lettre ouverte adressée au Conseil municipal en date du 13 février dernier par le Comité référendaire « PLQ Lullin et servitude de passage » domicilié chez l'Association « J'aime Troinex », nous voudrions vous faire part de la position de la Mairie.

Sur la forme, les référendaires déplorent que nous n'ayons pas cherché à les rencontrer après la votation, alors qu'ils nous avaient informé, pour leur part, sans préavis, en date du 17 avril 2024, de la dépose du référendum le même jour après du service des votations. L'entrée en matière de pourparlers étaient donc mal engagée.

Nous vous faisons ainsi part des éléments de réponse ci-après que vous pourriez adresser aux référendaires :

- *Le déclassement de la parcelle en zone 4B de développement a fait l'objet d'une loi du Grand Conseil du 23 mars 2018 (Loi 12163)*
- *Le principe de l'urbanisation de la parcelle est donc acquis et ne peut plus être modifié, étant rappelé qu'en application du principe de la stabilité des plans (art 21 LAT), un plan d'affectation ne peut en principe pas être changé avant 20 ans*
- *Dans la procédure de PLQ, la Commune n'a qu'une compétence de préavis et le vote du corps électoral, donc de la population, annulant le préavis communal, n'empêche pas le Conseil d'État d'adopter le Plan localisé contesté*
- *La Commune ne dispose pas de la compétence d'imposer un nouveau plan localisé, elle peut tout au plus faire des propositions au Conseil d'État. Et si en effet selon l'art. 5A al.2 de la LGZD, cité par les référendaires, la Commune pourrait « reprendre la main », il est probable qu'à ce stade la voie pour le faire soit plus qu'étroite et que le Conseil d'État risque de vouloir mettre en œuvre le plan élaboré depuis des années.*

S'agissant du PDCom, les référendaires, dans leur courrier, vous font part de demandes au sujet de la fiche relative au PLQ Lullin. Comme vous le savez, la Commission d'Urbanisme et Grands projets de votre Conseil s'est récemment penchée sur ces remarques ainsi que sur celles formulées par une douzaine d'autres habitants de la Commune dans le cadre de la procédure de consultation du PDCom. Nous vous remercions de les informer qu'une réponse personnalisée leur sera très prochainement adressée, basée sur les décisions de ladite Commission.

Concernant la suite de la procédure, les référendaires se montrent surpris dans leur courrier que la Commune ait participé à une séance de préparation en vue d'une rencontre avec le Conseiller d'État Antonio Hodgers. Ils savent désormais, puisque cette séance a eu lieu le 17 mars, que c'est à la demande des services de M. Hodgers que 3 séances distinctes de préparation ont eu lieu ; l'une avec les promoteurs d'une part, l'une avec la Mairie d'autre part et évidemment enfin aussi une avec les référendaires eux-mêmes. Nous n'allons pas revenir maintenant sur les tenants et aboutissants de cette séance, mais ainsi que les référendaires l'ont immédiatement communiqué sur le blog « J'aime Troinex », ils disposent désormais de 3 mois pour faire des propositions.

Pour conclure, alors que les référendaires estimaient dans leur courrier « entre huit et dix années de travail afin d'arriver à un résultat respectant l'identité de Troinex », nous souhaiterions que vous leur rappeliez que la Mairie et le Conseil municipal ont déjà accompagné ce projet durant une dizaine d'années au cours desquelles les intérêts de la Commune ont été systématiquement défendus avec comme principal objectif d'en minimiser l'impact, car la Mairie de Troinex, elle aussi, aime Troinex.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Développement durable et infrastructures

Mme Schneider-Bidaux annonce qu'un rapport de commission va être produit.

Finances, sécurité et règlement

M. Annen indique que la commission a poursuivi le travail sur le projet de règlement du Conseil municipal. La séance de mercredi prochain devrait permettre de les terminer et d'avancer un projet qui sera soumis au CM avant l'été.

Social, jeunesse, loisirs et communication

Mme Hirsch rapporte que la commission s'est réunie le 9 avril et a reçu Mme Léa Deschamboux, directrice d'Assemblage's et son président M. Patrick Hess. L'édition 2024 de la manifestation était la première à être dirigée entièrement par Mme Deschamboux, et les retours ont été très positifs de la part du public et de artistes. Les présentations scolaires ont aussi bien fonctionné. Un bémol est à signaler, soit que le choix de mettre deux spectacles le jeudi soir n'a pas connu le succès escompté et ne sera donc pas reconduit. La présentation très claire montrée à la commission est disponible sur cmnet. Un aperçu du programme 2025 a été donné, et Mme Hirsch invite les membres du CM à réserver les soirées du 2 au 4 octobre 2025.

Urbanisme

M. Botbol rapporte que la commission s'est réunie pour débattre des trois fameuses places de stationnement souhaitée par les habitants du chemin Lullin. M. le Président a donné précédemment lecture de la lettre répondant aux questions des habitants.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire

Félicitations aux nouveaux élus

La Mairie tient à féliciter les élus et à les remercier pour leur engagement dans la vie politique de notre commune. M. Lavorel rejoint M. le Président en pensant aux personnes qui n'ont pas été élues, car il faut un certain courage pour affronter les urnes et échouer pour parfois quelques voix.

Troimag « spécial élections » à paraître cette semaine

Dès mercredi sera distribuée une édition spéciale du magazine Troimag, consacrée aux élections et abordant aussi le changement du mode de l'exécutif, qui passera d'un Maire et de deux Adjoints à trois Conseillers administratifs.

Mardi 15 avril à 19h : Séance publique sur la passerelle piétonne sur la Drize

Dans le cadre de la votation communale du 18 mai prochain, une soirée d'information publique aura lieu demain mardi 15 avril à 19h à la salle des fêtes. La soirée sera modérée par M. Pascal Schouwey, journaliste. Le bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz présentera le projet de passerelle et répondra aux questions des habitants au sujet du projet.

Fermeture nocturne de la douane de Bossey

Une barrière sera installée à la douane de Bossey début mai. Elle sera fermée chaque soir à 22h et ouverte le matin à 8h30 pour éviter le trafic de transit dans le cadre des mesures de mises à l'essai du projet Genève Sud.

Grills de l'Agorespace

Des grills de l'Agorespace ont dû être enlevés en raison d'une mauvaise utilisation. Malgré les APM et TSHM, des déprédations ont été commises par des jeunes. Pour l'instant, la Mairie propose d'utiliser les autres parcs de Drize ou des Colchiques pendant qu'elle étudie une autre solution.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Réélection

M. Truan tient à féliciter le Maire pour sa brillante réélection, dès le premier tour. Quoique puissent en dire certains ou certaines, il reste un Maire apprécié et félicité pour son travail.

Une acclamation honorant M. Lavorel est donnée.

Motion sur la limitation à 30km/h

M. Truan donne lecture d'une communication écrite sur la motion :

Je reviens encore une fois sur la motion de votre Conseil pour une limitation de la vitesse à 30km/h sur les routes de Troinex, d'Annecy et de Marsillon. Vous vous souvenez que l'arrêté du Conseil d'Etat en faveur de cette limitation était bloqué en justice par un arrêté concernant la limitation de la vitesse sur 456 axes du canton. Je vous avais informé lors de votre dernière séance que le Conseil d'Etat avait demandé qu'une décision soit rendue avant la fin mars, c'est-à-dire avant le départ à la retraite de la juge en charge du dossier. Comme vous avez peut-être pu le lire dans la presse, le Tribunal a finalement annulé l'arrêté global en question le 26 mars dernier. Des recours contre ce jugement sont possibles dans un délai de 30 jours, soit jusqu'au 25 avril.

Affaire encore à suivre donc ! Peut-être de nouveau lors de la prochaine séance de votre Conseil le 12 mai prochain.

Mme Latour, auteure de la motion, précise que le but initial n'était pas le 30km/h. L'entrée en matière provenait du fait que la Cour des comptes avait « épinglé » le canton pour le dépassement des normes bruit, autant sur la route de Troinex que sur celle d'Annecy. La motion est toujours référencée comme visant le 30km/h, mais elle demande véritablement que le niveau de bruit sur ces routes soit baissé. La limitation à 30km/h n'est que l'un des moyens d'y parvenir.

Communications de M. Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint :

Opération « zéro déchet » à l'école de Troinex :

Pendant une semaine, du 17 au 21 février, l'école de Troinex s'est engagée activement à trier et peser les déchets générés lors des récréations. Une initiative mise en place par les enseignantes et enseignants membres de l'équipe verte de l'établissement, a permis aux élèves de :

- prendre conscience de la quantité de déchets issus de leurs goûters et collations,
- reconnaître les différents types de déchets et comprendre l'importance du recyclage,
- d'associer des goûters sains avec une démarche Zéro Déchet,
- d'identifier les enjeux liés aux déchets et découvrir que leur réduction est à notre portée !

Les élèves ont pris du plaisir à participer activement au tri des déchets. Ils ont été agréablement surpris de constater qu'il y en avait moins que ce qu'ils imaginaient au départ.

Cela a été une expérience très positive pour les enfants, qui ont montré un réel intérêt pour la gestion des déchets et l'impact de leurs actions.

Retour sur les manifestations :

Vendredi 7 février : Soirée astronomique

D'habitude, il fait toujours beau à Troinex mais ce soir-là, les nuages avaient décidé de se cacher, en partie, Saturne, Jupiter, Mars, la lune et les étoiles. C'est la raison pour laquelle les membres de la Société Astronomique de Genève (SAG) ont décidé de projeter une présentation de ce qu'est l'astronomie.

Un nombreux public s'était déplacé à cette occasion, de tout âge et surtout un public inhabituel, ce qui fut une agréable surprise.

D'intéressants échanges et discussions avec les membres de la SAG ont fait que cette soirée a quand même été un succès.

Cette démarche de soirée « culturelle » sera réitérée en automne 2025 par une présentation et une diffusion d'un film sur les volcans.

Mardi 4 mars : Atelier impôts pour les jeunes de 18 à 25 ans à Troinex

Cette 3^{ème} édition a rencontré un vif succès.

Grâce au soutien de 3 volontaires de l'Administration fiscale cantonale, 25 jeunes de Troinex et Veyrier ont pu remplir leur déclaration d'impôts 2024 et ont pu bénéficier des connaissances de ces personnes.

Malheureusement, le second atelier, qui devait se dérouler à Veyrier le 13 mars a dû être annulé en raison de mises à jour du logiciel de l'administration fiscale.

Mercredi 5 mars : Repas des Aînés

70 aînés ont participé à ce repas préparé par le traiteur Maurice et Sandra Fabbri, servi par 6 jeunes du Cycle d'orientation de Drize.

L'administration a remarqué, avec plaisir, la présence de nouveaux jeunes aînés.

Vendredi 21 mars : Plantation de l'arbre du Mérite

Yvan Franel a mis l'ambiance ! Une belle soirée sous le signe de la musique.

Malgré un public parsemé, la commune a été ravie de pouvoir honorer cet artiste de renommée internationale.

Jeudi 3 avril : Promotions citoyennes Troinex-Veyrier

Cet événement a été annulé en raison du manque de participants. En effet, seuls 5 jeunes de Veyrier (sur 160) et 1 de Troinex (sur 50) s'étaient inscrits. La commune va vraisemblablement dès 2026 s'associer à la Ville de Genève qui organise une soirée soutenue par les autorités cantonales.

Vendredi 11 avril : Apéritif de printemps sur le site du Parc des Crêts

Avec un magnifique soleil et une ambiance printanière, cet événement fédérateur a été un franc succès, un grand nombre de personnes étaient présentes.

Manifestations à venir :

- Mardi 15 avril à 19h00 : Soirée d'information publique - Passerelle sur la Drize
- Mercredi 16 avril à midi : repas des aînés
- Vendredi 23 mai : Fête des voisins
- Dimanche 25 mai : Projet culturel transfrontalier « Histoires de frontières »

5. Présentation des comptes 2024

M. Truan donne lecture de la présentation préparée par l'administration :

Compte de résultat

En préambule, nous vous rappelons qu'afin de présenter un budget équilibré, et compte tenu du décalage de deux à trois ans entre l'arrivée des nouveaux habitants du parc des Crêts et la prise en compte dans nos revenus par le Département des finances du produit généré par

lesdits habitants, nous avons convenu lors du vote du budget de l'exercice 2024 de prendre en compte l'équivalent du montant estimé des impôts de ces nouveaux contribuables. Nous avons ainsi, en collaboration avec le Département des finances et sous contrôle du service de surveillance des communes, majoré nos revenus de 2,6 millions de francs, en nous exposant ainsi à présenter des comptes déficitaires durant une période transitoire de deux à trois ans.

Les comptes de résultat 2024 de la commune se présentent donc ainsi : le total des charges se monte à CHF 13'960'535.-, et le total des revenus à CHF 11'622'050.-, présentant un résultat opérationnel déficitaire de CHF 2'338'485.-. Nous constatons que le déficit effectivement enregistré dans nos comptes est inférieur de 10% à nos prévisions. En comparaison de l'exercice 2023, nos charges augmentent car nous devons faire face à des dépenses supplémentaires liées aux nouvelles infrastructures nécessitées par l'augmentation de notre population, mais ces charges restent inférieures au budget.

Impôts communaux

Les recettes fiscales inscrites dans les comptes 2024 représentent environ 69% des revenus totaux de la commune, contre 74% en 2023, et se répartissent de la manière suivante :

- Personnes physiques	CHF 7'304'237.-
- Personnes morales	CHF 691'695.-
- Total	CHF 7'995'932.-

La valeur du centime additionnel pour les personnes physiques est donc estimée à CHF 187'525.-, en léger recul par rapport à 2023.

Nous vous rappelons que nous devons comptabiliser chaque année les recettes fiscales estimées par le Département des finances pour l'année, puis corriger ces recettes les années suivantes en fonction des résultats des taxations des contribuables et des nouvelles estimations de l'administration.

Charges de fonctionnement 2024

Grâce à un contrôle strict de nos charges, nous respectons globalement notre budget. Les dépassements dans certaines rubriques ont été compensés par des économies sur d'autres rubriques. Les charges de fonctionnement se répartissent selon leur nature comptable de la manière suivante :

- Les charges de personnel comptent pour 21% des charges totales.
- Les charges de biens et services comptent pour 27%. Elles sont constituées principalement de l'entretien des routes, parcs et bâtiments du patrimoine administratif, des prestations de service, de la gestion des déchets, des honoraires, de l'organisation de manifestations, des fournitures, du matériel, de l'équipement et de la consommation d'énergie.
- Les subventions et dédommagements arrivent en troisième position. Ils regroupent les montants versés aux collectivités publiques, notamment le GIAP, l'ACG et le SIACG, aux institutions pour l'accueil de la petite enfance, notamment la crèche de Troinex, ainsi qu'à l'aide humanitaire, sociale et culturelle, et également une participation à la péréquation financière.

Bilan au 31 décembre 2024

Le bilan s'élève désormais à CHF 111'675'033.-. En conclusion, nous sommes satisfaits du résultat de l'exercice 2024. Il laisse augurer une traversée bien maîtrisée de cette période de transformation de la commune, dont la population augmente de 35% à 40% sur deux ans. Certes, les résultats seront probablement encore déficitaires pendant un ou deux exercices, jusqu'à ce que les revenus des habitants des Crêts nous soient effectivement crédités.

Votre commission des finances se réunit le 5 mai pour poser ces comptes et poser toutes les questions nécessaires à leur approbation.

6. Délibération : D296 Vote d'un crédit d'engagement de CHF 220'000.- destiné à financer les travaux de remplacement de l'éclairage public sur les chemins du Claisset et du Champ-Carré.

M. le Président cède la parole à Mme Reymond-Dorsay pour qu'elle donne lecture du rapport de commission DDI du 7 avril.

En raison de travaux en cours entrepris par les SIG (génie civil par Implenia) destinés à renouveler le réseau de distribution d'eau potable dans les secteurs des chemins du Claisset et de Champ Carré, il nous a semblé opportun d'y ajouter simultanément le remplacement de l'éclairage publique dans les dits secteurs.

Pourquoi :

- *Les installations d'éclairage actuelles devenues vétustes ne respectent ni les normes de sécurité en vigueur, ni sont en adéquation avec les infrastructures actuelles.*
- *Le système actuel d'éclairage à sodium est obsolète et n'est pas conforme aux recommandations de notre plan Lumière réalisé par le bureau Radiance 35. Ces recommandations nous permettront d'assurer une solution d'éclairage public modernisée et plus économe en énergie.*
- *Cette mutualisation d'une partie des travaux entraîne une optimisation des coûts, une simplification de la gestion logistique et une réduction des nuisances.*

Projet :

- *Remplacement des systèmes par le type de lumière prévue par Radiance 35 dans ce type de zones résidentielles : WE-EF RFL 530 (LED), 12W à 2200K.*
- *Rajout d'un mat d'éclairage au début du ch. du Claisset.*

Description des travaux :

- *À réaliser : installation de chantier, fouille commune avec collecteur SIG, passage de câbles d'éclairage sous tube, terrassements, réfection de nouveaux socles*, dépose et pose de nouveaux mâts, réfection de l'enrobé et raccordements électriques.*

**Les socles existants sont antédiluviens et non adaptés au nouveau système électrique en raison d'une sortie de câble unilatérale, ils doivent donc être refaits également.*

Budget de réalisation :

- *Pour l'étude (Radiance 35) : 2'248,48 TTC*
- *Fourniture et matériel de raccordement : 98'942,85 TTC*
- *Travaux de génie civil (Implenia) : 105'919, 57 TTC + 10'000.- pour la réfection des socles.*
- *TOTAL prévu : 2'170'110,90 TTC*

Vu l'urgence de cette prise de décision, elle n'avait pas été définitivement prévue pour les investissements de 2025, mais avait néanmoins été inscrite à titre provisoire sur les investissements de 2025 et 2026, soit deux fois la même somme de 250'000.- CHF car il est prévu chaque année de remplacer l'éclairage sur un nouveau tronçon. La commission a donc voté un crédit arrondi à 220'000.-TTC. Ce vote soumis à la commission a été adopté à l'unanimité.

À Mme Latour qui demande combien de luminaires sont concernés, M. Ronchietto répond 13.

M. le Président donne lecture de la délibération, puis la soumet au vote.

➤ **La délibération D296 est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

7. Délibération : D297 Vote d'un crédit d'étude de CHF 22'000.- destiné à financer l'étude de l'éco point situé à la salle des fêtes de la commune de Troinex

M. le Président cède la parole à Mme Reymond-Dorsay, qui donne lecture de son rapport de commission :

La séance de la commission DDI et infrastructures du 3 mars 2025 s'est portée sur l'étude de l'Ecopoint de la salle des fêtes (SDF) afin que ce dernier puisse être mis en conformité.

En voici les problématiques :

- *Dans les autres écopoints, il y a 6 bennes alors qu'à la SDF, il n'y en a que 4.*
- *Au niveau du conteneur de verre représenté sur le plan par un carré bleu, il y a régulièrement des fuites d'eau dont la provenance n'est pas encore éclaircie, ce qui nécessitera un diagnostic.*

En voici les objectifs :

- *Ajouter deux conteneurs enterrés : un pour les ordures ménagères et un pour le papier, afin d'harmoniser le nombre de bennes de cet éco point avec les autres éco-points communaux et mettre à jour les goulottes vétustes.*
- *Lancer l'étude de projet comprenant : le diagnostic concernant les inondations, les démarches d'autorisation ainsi que les frais de géomètre devisée à CHF 22.000.- TTC.*
- *Se positionner ultérieurement sur un devis de réalisation dont la somme monterait jusqu'à 138.000.- HT (plus ou moins 20%). Ceci amènerait la totalité du projet (études et réalisation) à 170'000.- CHF TTC.*
- *Nous pensons que ces infiltrations sont probablement dues à des nappes phréatiques souterraines, mais un diagnostic professionnel fera foi.*

À la lumière des éléments susmentionnés, la commission a voté à l'unanimité un crédit de 22.000.- CHF pour le lancement de l'étude du projet et son diagnostic et vous encourage à en faire de même.

M. le Président donne lecture de la délibération, puis la soumet au vote.

➤ **La délibération D297 est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

8. Propositions individuelles et questions

Néant.

9. Huis Clos : demandes de naturalisations

Le procès-verbaliste et le public ne sont pas invités à assister à ce point de l'ordre du jour.

La séance se termine à 20h55.

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Rüttimann

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :